

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Isabelle Michaud, directrice générale
de la susdite municipalité,
QUE :**

Lors de la séance régulière du Conseil, qui se tiendra le lundi 4 mars 2019 à 20h00, à la salle municipale située au 395 chemin des Sables Est, le Conseil statuera sur une demande de dérogation mineure.

Cette demande de dérogation mineure concerne le lot 5 214 433, 5 214 444, 5 215 629 situé au 32, Route 132, afin d'augmenter le nombre d'unités animales en dérogeant de l'article 4.15.4 du règlement de zonage traitant des distances séparatrices en lien avec la charge d'odeur.

La quantité d'unités animales actuelle conférant des droits acquis à la ferme en vertu du droit d'accroissement est de 92 donnant ainsi droit à un maximum de 167 unités animales tout en respectant cette réglementation. La distance qui normalement, devrait être observée avec ce nombre d'unités animales est de 88 mètres d'une maison d'habitation alors que 400 unités animales demandent une distance de 155.55 mètres.

Quatre (4) résidences se retrouvent à l'intérieur de ce périmètre excluant celle des propriétaires à des distances de 116, 130, 140 et 144 mètres du point le plus rapproché du projet de construction des bâtiments de l'unité d'élevage.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pocatière ce quatorzième (14^e) jour du mois de février de l'an 2019.

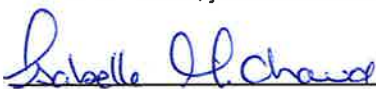


Isabelle Michaud,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Isabelle Michaud, directrice générale de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, je certifie sous mon serment d'Office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 09h00 et 17h00 heures, le 14 février 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 février 2019.



Isabelle Michaud,
Directrice générale
